

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 25**Pouvoirs : 02**Excusé : 00**Absent : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*

SEANCE DU 20 MARS 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel (arrivée à 18h53) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme BLANC Romain– M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine (Arrivée à 18h38) – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien (Arrivée à 18h46) - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusé :

Absent : Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

**4. SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT CONCERNANT LE MOBILIER DE BUREAU AVEC LE SIVAAD**

PJ.: Actes d'engagements lot 10 et lot 11.

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est membre du groupement de commande du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), et que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du SIVAAD.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les actes d'engagement suivants pour l'année 2024-2025 :

- marché de mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités locales (hors multimédia), pour un montant annuel minimum de 1 000.00 € H.T. ;
- marché de mobilier assemblé et garanti pour les structures scolaires périscolaires et extrascolaires, pour un montant annuel minimum de 1 000.00 € H.T.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes d'engagements présentés.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**